

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 mai 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux mai de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (23) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (10) :

M. Adriano MARCUZ
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ayant été approuvé, il convient de définir l'affectation des résultats.

Les résultats sont rappelés ci-après :

Excédent de la section de Fonctionnement 2024	+ 2.098.358,43 €
Excédent de la section d'Investissement 2024	+ 4.859.785,83 €
Total des 2 sections	6.958.144,26 €
Bilan des restes à réaliser 2024	- 2.137.789,00 €
Résultats incluant les reports	4.820.355,26 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'affecter la totalité de l'excédent de la section de Fonctionnement 2024, soit 2.098.358,43 €, au financement de la section d'Investissement 2025 par la réalisation d'une réserve de ce montant au chapitre 922 (Dotations et participations) / compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés),
- de conserver l'excédent de la section d'Investissement, soit 4.859.785,83 €, dans sa section (compte 001).

=====

Délibéré comme dessus

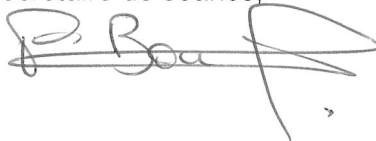
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 mai 2025

Le Maire



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **27 MAI 2025**